**REGLEMENT : PARCOURS DU CŒUR D’EVECQUEMONT - DIMANCHE 9 JUIN 2024**

**Article 1** : **Organisation**

BIARCTHON-ASLN et la Fédération Française de Cardiologie avec la participation de la commune d’Evecquemont organisent un évènement le Dimanche 9 JUIN 2024. **« Parcours du Cœur d’Evecquemont »**

Cet évènement est ouvert aux pratiquants licenciés et non licenciés.

**Article 2**: **Evènement et parcours**

Le Parcours du Cœur d’Evecquemont comporte 2 disciplines : **Marche et Trail** \* et \*\* (voir détail ci-dessous).

**Distance**: 3 Boucles : 1 de 6 kms (Approximative) avec un dénivelé d’environ +/- 150m

 1 de 10 kms (Approximative) avec un dénivelé d’environ +/- 250m

 1 de 15 kms (Approximative) avec un dénivelé d’environ +/- 350m

* **\* Trail Découverte : Boucle de 6 kms. \* Distance inférieure à 25 kms (D+< à 400m) avec route < à 25%**

- **\* Trail Découverte**: **Boucle de 10 kms.** \* **Distance inférieure à 25 kms (D+< à 400m) avec route < à 25%**

* **\*\*Trail Court : Boucle de 15 kms**. \*\* **Distance 15 à 42 kms (D+ 400m à 600m) avec route < à 25%**

 - **Marche et Marche Nordique : Boucle de 10 kms**

Les participants reçoivent 1 dossard de participation, celui-ci doit être visible durant toute la durée de l’évènement.

Le départ est fixé **à 9h30** pour les Trails ; **9h45** pour les Marches.

L’ouverture des portes aura lieu à 8h (Remise des dossards).

L’évènement Parcours du Cœur d’Evecquemont se déroulera en semi-autosuffisance (autonome entre points de ravitaillements) et en une seule étape à allure libre et sans esprit de compétition.

**Article 3**: **Certificat médical / Licence**

Cet évènement est ouvert à toute personne majeure le jour de l’évènement (18 ans révolus), licencié ou non.

Cet évènement est ouvert aux mineurs âgés de 14 à 17 ans (Lettre de décharge et photocopies pièces d’identités).

Aucun certificat médical à la pratique sportive n’est exigé.

**Article 4** : **Inscriptions / Dossards**

Les pré-inscriptions se font directement sur le site : [www.biarcthlon](http://www.biarcthlon@orange.fr)-asln.com / Evènements.

Date limite : **Vendredi 7 Juin 2024 à 20 h par internet. Un mail de pré-inscription vous sera envoyé.**

**L’inscription définitive sera validée dès paiement des frais d’inscription.**

**Règlement par CB sous 24h.**

Les droits d’inscription sont fixés à **5 euros** pour le \*Trail 6 kms ; **8 euros** pour les Marches et \*Trail 10 kms **;**

 **12 euros** pour le \*\*Trail 15 kms.

Ils comprennent : Droit de participation ; Cadeau et dossard (dans la limite des stocks) ; Ravitaillement(s).

**Dans ces droits d’inscription la somme de 1 euros sera reversée à la Fédération Française de Cardiologie.**

**Remise des dossards : le Samedi 7 Juin 2024 de 16h à 18h au 25, rue du vieux colombier ou à la zone de départ Place de l’église, le Dimanche 9 Juin 2024 de 8h à 9h.**

**Pour les mineurs le dossard sera obligatoirement remis en présence de l’un des parents.**

**Les droits d’inscription sur place ne seront pas possibles.**

**Article 5** : **Accueil et restauration**

Des toilettes seront disponibles sur le parcours dans le village (Place mairie) pendant toute la durée de l’évènement.

Aucune restauration sera disponible au village de départ.

En aucun cas l’organisateur ne saurait tenu responsable en cas de vol ou perte d’objets personnels.

**Article 6** : **Sécurité**

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité et devra s’assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à cet évènement.

Aucun accompagnateur à vélo ou à pied ainsi que les animaux ne sont autorisés sur le parcours.

Le parcours sera balisé. L’organisation se réserve le droit de suspendre un participant lors d’une présence de

celui-ci en dehors du parcours balisé.

Le participant s’engage à emprunter uniquement le parcours balisé, les trottoirs et respecter le code de la route et utiliser des bâtons spécifiques pour les participants des Marches (**Non rétractables**).

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

**Chaque participant a l’obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.**

**En cas d’impossibilité de joindre le PAS. Le numéro d’urgence est le 112.**

Un PAS (Point d’Alerte Secours) sera sur place au village de départ. Néanmoins, il est préférable de vous munir du matériel nécessaire permettant les soins mineurs (échauffements, ampoules, etc…).

**Article 7** : **Assurance et responsabilité**

L’organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée par la Fédération Française de Cardiologie auprès de SMACL 79031 NIORT Cédex 09.

L’organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le responsable du PAS, pourra arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

**Article 8** : **Annulation**

L’organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

En cas d’annulation par l’organisation, aucun dédommagement ne pourra être accepté.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l’organisation se réserve le droit de retarder le départ de l’évènement, de l’arrêter, de modifier son parcours, voire de l’annuler sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnisation.

**Article 9** : **Gestion des déchets**

Une attention particulière à l’environnement des sites traversés par le parcours sera observée.

**Aucun produit en matière plastique (Gobelets ; Assiettes ; Couverts ; etc…) ne sera disponible sur l’évènement.**

Il est interdit de jeter les déchets sur le parcours. Les emballages vides devront être déposés dans les poubelles mises à disposition dans le village départ et point de ravitaillement et sécurité.

**Article 10** : **Droit à l’image**

L’organisateur se réserve le droit d’utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de l’évènement, ainsi que les noms des participants à des fins de communication sur l’évènement.

Les participants autorisent les organisateurs à exploiter les images de l’évènement et sans qu’ils puissent s’y opposer par leur droit à l’image.